

# DIRECTIVES SANITAIRES COVID 19

## ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

### CENTRE DE FORMATION CCI AVEYRON

**Sauf nouvelle circulaire ministérielle modifiant les conditions d'accueil ci-dessous, chaque apprenant est tenu de prendre connaissance et de respecter les règles suivantes :**

- Le port du masque est obligatoire pour tout le monde dans l'enceinte de l'établissement ainsi que dans un rayon de 50m autour des entrées de l'établissement. Les fumeurs sont autorisés à enlever le masque exclusivement sur l'esplanade située à l'arrière de l'amphithéâtre c'est à dire au-delà du préau et sous réserve que la distanciation sociale soit respectée. En dehors de cette zone, il est interdit de fumer à moins de 50m des portes d'entrées.
- Les apprenants et les enseignants devront garder le masque durant les cours, les travaux de groupe, TP, TD...
- En application de la circulaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur du 11 Juin 2020, il incombe aux usagers de se doter de leur propre masque. Pour ceux qui l'auraient oublié, ils devront venir en récupérer un au secrétariat de direction. Cependant au 3<sup>ème</sup> oubli, ils ne seront plus autorisés à rester dans l'enceinte de l'établissement. Ceux qui dépendent du CFAR doivent se rapprocher de leurs responsables pédagogiques pour cette mesure.
- Il est imposé le strict respect des sens de circulation dans les escaliers.
- Les salles de cours seront aménagées selon les directives des règles sanitaires et il est strictement interdit de modifier leur disposition.
- Dans la mesure où les promotions ont une salle affectée, les apprenants devront occuper la même place d'une fois sur l'autre.
- Les temps de pause ne devront pas excéder 15mn
- En dehors des heures de cours, les apprenants ne pourront pas rester seuls dans une salle sans formateur et en aucun cas pour des travaux individuels ou de groupes non encadrés.
- Les salles du 3<sup>ème</sup> étage jusqu'alors mises à disposition pour le travail le soir ne seront plus accessibles tant que les consignes de la crise sanitaire s'appliquent

*La direction de l'Etablissement s'engage à transmettre toutes modifications à l'ensemble des apprenants et formateurs dès réception des nouvelles directives ministérielles.*

La Direction du Centre de Formation